

INTRODUCTION SUR L'ARRIÈRE-PLAN THÉOLOGIQUE DU NOUVEAU DOCUMENT DE LA CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI CONCERNANT LA DOCTRINE SUR L'EGLISE

Mgr Kurt Koch

Raisons et arrière-plan

En 2000, a paru la Déclaration de la Congrégation romaine pour la Doctrine de la foi « sur l'unicité et l'universalité salvifique de Jésus-Christ et de l'Eglise », qui avait pour titre « Dominus Iesus ». Elle était conçue comme une contribution au dialogue interreligieux et voulait approfondir, au centre même de l'Année jubilaire, l'adhésion chrétienne à l'unicité de Jésus-Christ, une exigence centrale du point de vue œcuménique. Mais le texte fut loin d'être accueilli de la sorte. Dans les débats publics qui s'ensuivirent, on mit l'accent sur les brefs passages concernant l'Eglise, surtout sur l'affirmation selon laquelle la succession apostolique dans le sacrement de l'Ordre et la plénitude du mystère eucharistique pour l'Eglise catholique étant capitaux, les Communautés ecclésiales issues de la Réforme ne pouvaient pas être appelées « Eglises au sens propre ». Ceci conduisit à des disputes virulentes.

Revenant sept ans plus tard sur ces réactions critiques et conflictuelles, la Congrégation pour la Doctrine de la foi publie le document „Réponses à des questions concernant certains aspects de la doctrine sur l'Eglise“, assorti d'un „Commentaire“ étayant les raisons du document.

En premier lieu, on retient que le Concile Vatican II n'a pas développé une nouvelle doctrine sur l'Eglise mais qu'il a voulu développer et approfondir la doctrine reçue de la tradition. La deuxième et troisième réponse aux questions formulées rappellent les affirmations du Concile : l'Eglise de Jésus-Christ « subsiste » (= « est réalisée ») dans l'Eglise catholique. La quatrième et cinquième réponse expliquent pourquoi l'Eglise catholique qualifie les Eglises orthodoxes d'« Eglises sœurs » et pourquoi au contraire elle n'attribue pas aux Communautés ecclésiales issues de la Réforme le titre d'« Eglises au sens propre ».

A première vue, ces affirmations apparaissent difficilement compréhensibles et encore plus difficilement transmissibles, puisque sur le plan empirique les Communautés issues de la Réforme sont bel et bien perçues comme Eglises et se comprennent et se définissent ainsi elles-mêmes. En particulier dans des pays comme l'Allemagne et la Suisse, où les confessions chrétiennes vivent côte à côte et ensemble et comptent des nombres de fidèles analogues, les catholiques considèrent les Communautés ecclésiales issues de la Réforme comme « Eglises ».

Cela dit, le document de la Congrégation pour la Doctrine de la foi – comme l'avait déjà fait Dominus Iesus – pose la question strictement théologique, à savoir la nature propre de l'Eglise, qu'elle ne voit pas pleinement réalisée dans les Communautés issues de la Réforme. Le texte souligne qu'en elles aussi, l'Eglise de Jésus-Christ est « présente et agissante », mais que néanmoins, ces Communautés ecclésiales ne peuvent pas être définies comme « Eglises au sens propre » à cause de l'absence de Succession apostolique dans le sacrement de l'Ordre et de la plénitude du mystère eucharistique.

Différends dans la compréhension de l'Eglise

L'Eglise catholique est amenée à affirmer cela car elle ne peut pas d'un côté faire sienne la conviction suivant laquelle le Mystère eucharistique et la Succession apostolique appartiennent à la nature de l'Eglise de Jésus-Christ et en même temps reconnaître comme « Eglises » des Communautés ecclésiales ne considérant pas ces réalités (au moins de la même façon) comme faisant partie de la nature irremplaçable de l'Eglise. C'est ce que l'on entend par l'expression « Eglises au sens propre ». A ce propos, le Cardinal Walter Kasper a précisé que « les Communautés ecclésiales issues de la Réforme sont des Eglises d'un autre type ou un type nouveau d'Eglise ».

Par là on tient compte aussi de la conscience que ces Communautés ecclésiales ont d'elles-mêmes : elles ne veulent pas être Eglises dans le sens catholique et orthodoxe mais souhaitent profiler leur identité à partir de leurs traditions spécifiques, notamment en se désignant comme « Eglises de la liberté », comme c'est récemment souvent le cas du côté réformé.

Le véritable point de dispute est la question de savoir si compte tenu de la multiplicité des Eglises et Communautés ecclésiales dans la réalité de l'Histoire, l'unique Eglise de Jésus-Christ existe vraiment comme sujet concret. L'Eglise catholique en est convaincue, c'est pourquoi elle utilise le terme « subsistit » (« est réalisée dans ») uniquement en ce qui la concerne. En fait, du point de vue catholique, l'Eglise de Jésus-Christ n'est pas cachée de façon invisible et inaccessible derrière de multiples réalisations humaines. Mais l'Eglise de Jésus-Christ subsiste comme réalité historique dans l'Eglise catholique, qui s'affirme dans la confession de la foi, les Sacrements et la Succession apostolique.

A l'inverse, les Communautés ecclésiales réformées tendent à voir l'unité de l'Eglise dans la somme de toutes les Eglises et Communautés ecclésiales existantes. Elles parlent de différentes « substances » (concrétisations) de l'Eglise fondée par le Christ. Ainsi, les deux grandes confessions occidentales seraient simplement deux formes ou variantes différentes de la seule et unique Eglise de Jésus-Christ.

L'Eglise catholique ne peut pas se retrouver dans cette vision réformée pluraliste de l'unité de l'Eglise. Pour elle, les deux grands corps ecclésiaux de la chrétienté sont, sans nul doute, les Eglises de l'Orient d'un côté, et l'Eglise de l'Occident de l'autre côté, tandis que les Communautés ecclésiales issues de la Réforme sont des développements particuliers uniquement au sein de l'Eglise d'Occident.

Ici apparaît la raison profonde de la démarche entreprise il y a déjà quelques années par le Cardinal Walter Kasper, Président du Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens, en vue du Jubilé du 500^{ème} anniversaire de la Réforme en 2017, à savoir, la question adressée aux Communautés ecclésiales issues de la Réforme : Comment se comprennent-elles elles-mêmes ? Compréhendent-elles la Réforme comme l'ont comprise les Réformateurs eux-mêmes, c'est-à-dire comme renouvellement de l'unique Eglise universelle ? Ou bien comme un nouveau paradigme qui démarquerait définitivement le « protestant » par rapport au catholique. On peut également exprimer cette question d'une autre manière : Les Communautés de la Réforme partagent-elles aujourd'hui encore la conviction et l'intention des Réformateurs, qui ne voulaient pas créer une nouvelle Eglise mais recomposer l'ancienne ? Ou bien les Communautés de la Réforme partent-elles de l'idée qu'elles-mêmes constituent de nouveaux corps ecclésiaux ? De la réponse à cette question décisive dépend la nature des objectifs du mouvement œcuménique. C'est pourquoi on peut espérer que cette interrogation conduira à un dialogue suggestif et persévérant sur la nature théologique de l'Eglise entre les Communautés de la Réforme et l'Eglise catholique.

Le document romain réaffirme clairement que la plus grande difficulté du dialogue œcuménique réside aujourd'hui dans la conception différente de l'Eglise : les Communautés de la Ré-

forme se comprennent comme parties de l'unique Eglise dans des formes se réalisant de façon toujours différente. La conception de l'Eglise catholique se différencie radicalement de cette vision dans la mesure où elle revendique de n'être pas seulement une partie de l'unique Eglise, mais qu'en elle l'unique Eglise de Jésus-Christ est concrètement réalisée. Il est donc évident que les Communautés ecclésiales issues de la Réforme ne peuvent pas pleinement reconnaître la compréhension de l'Eglise catholique, ni l'Eglise catholique celles des Communautés réformées. Ce constat dur mais réaliste et franc signifie qu'aujourd'hui nous pouvons poursuivre sur le chemin de l'œcuménisme uniquement à condition de dialoguer sur ces visions théologiquement très différentes sur l'Eglise.

Vérification des objectifs œcuméniques

Ce pas paraît inévitable parce que derrière les différentes compréhensions de l'Eglise se cachent aussi des visions très différentes des objectifs de l'œcuménisme. Dans les phases du mouvement œcuménique jusqu'ici réalisées, on a pu d'un côté obtenir des consensus réjouissants sur bien des questions particulières mais d'un autre côté, les points de dispute encore existants se concentrent sur la compréhension toujours très différente de l'unité de l'Eglise. L'objectif des efforts œcuméniques entre les différentes Eglises et Communautés ecclésiales est ainsi toujours marqué par des contentieux. C'est le paradoxe de la situation œcuménique actuelle.

Ce problème dépend surtout du fait que chaque Eglise possède et réalise sa conception spécifiquement confessionnelle de l'unité de sa propre Eglise et s'efforce naturellement, de reporter cette conception confessionnelle sur les objectifs du mouvement œcuménique lui-même. De cette manière, dans la discussion menée sur les objectifs du mouvement œcuménique, ces différentes conceptions d'Eglise se répètent et exercent leur influence

Nous nous trouvons aujourd'hui devant un discernement fondamental entre deux conceptions différentes de l'œcuménisme, à savoir entre un œcuménisme pour lequel s'engagent les Eglises orthodoxes et l'Eglise catholique et qui continue à aspirer à une unité visible en priant et travaillant pour cette unification, et d'autre part, un œcuménisme qui se contente de l'état actuel de la multiplicité et diversité des Eglises et qui envisage l'unité dans la reconnaissance mutuelle des différentes Eglises et Communautés ecclésiales. Ces dernières ne sont plus censées devoir s'unir mais doivent s'accepter mutuellement dans leur diversité et même dans leurs éventuelles contradictions.

L'Eglise catholique considère ce point de vue – représenté par les Communautés réformées – comme pour le moins contradictoire et ne peut pas le partager. L'unique Eglise de Jésus-Christ serait finalement dissoute dans un vague pluralisme d'Eglises et celles-ci finiraient par former l'unique Eglise uniquement par voie d'addition. L'Eglise catholique veut au contraire davantage d'œcuménisme et envisage ainsi l'objectif dans la reconstitution de l'unité visible de l'Eglise de Jésus-Christ.

Le document romain remet le doigt sur les tâches inaccomplies et sur la blessure proprement dite dont souffre la situation œcuménique actuelle. Il pose le défi de s'engager avec décision dans les questions inéluctables de la compréhension théologique de l'Eglise et des objectifs du mouvement œcuménique. Dans ce sens, le document romain ne constitue nullement un empêchement pour l'œcuménisme. Mais il constitue un défi en vue d'autres pas courageux dans ce même œcuménisme, qui doit se poser résolument la question de la vérité de la foi.